

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES AMÉLIORATIONS FONCIÈRES
avenue Reller 5 · 1800 Vevey
T 021 966 44 74 · F 021 966 44 75
info@svaf-vaud.ch · www.svaf-vaud.ch

SOCIÉTÉ VAUDOISE des AMÉLIORATIONS FONCIÈRES

INFORMATIONS PRATIQUES

- LIEU** Ecole de la construction! Fédération Vaudoise des Entrepreneurs à Tolochenaz - **AULA**
- HEURE** ouverture des portes et accueil dès 8h00
CERTIFICAT COVID-19 INDISPENSABLE
- INSCRIPTION** au moyen du bulletin d'inscription en ligne sur notre site internet: www.svaf-vaud.ch/seminaire-d-automne par mail à: info@svaf-vaud.ch ou par téléphone au 021 966 44 74 les lundis et jeudis matins
AVANT LE VENDREDI 12 NOVEMBRE 2021
- PRIX** CHF 20.- (cette contribution sera demandée à l'entrée de la salle à chaque participant, pour les membres de Geosuisse la participation est prise en charge par Geosuisse)
- ATTENTION** le nombre de places est limité, les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée

Cette formation continue pour les ingénieurs géomètres dans le cadre de leurs obligations professionnelles (art. 22, Ogeom) est recommandée par la Commission fédérale des ingénieurs géomètres



geosuisse



SÉMINAIRE LES OUTILS D'AMÉLIORATIONS FONCIÈRES AU SERVICE DE LA RÉFECTION ET DE L'ENTRETIEN DE CHEMINS PRIVÉS

vendredi 19 novembre 2021
AULA – FVE Tolochenaz
8h-12h

PRÉSENTATION DU THÈME

Lors de l'équipement de nouveaux lotissements ou quartiers, les propriétaires participent aux frais de la création des dessertes qui deviennent soit des domaines publics, soit des chemins privés faisant l'objet d'une servitude de passage inscrite au registre foncier.

Puis les années passent, et avec le temps, les chemins en question nécessitent une réfection lourde et coûteuse. Si le chemin est un domaine public, la réfection sera prise en charge par la commune, mais qu'en est-il des chemins privés? En général, le libellé de la servitude donne la réponse or il s'avère que les aspects liés à l'entretien du chemin sont quelques fois incomplets, voire inexistantes. Les propriétaires se posent alors de nombreuses questions: comment se répartir les frais de réfection? Faut-il une majorité de propriétaires ou l'unanimité des propriétaires pour décider? Qui choisit l'entreprise de génie civil? La commune peut-elle participer aux frais? Et que se passe-t-il si un propriétaire décide de ne pas honorer sa part de frais? Etc.

La loi sur les améliorations foncières (LAF) est aujourd'hui un outil reconnu comme efficace pour répondre aux propriétaires qui ne trouvent pas d'accord unanime face à la réfection de leur chemin. C'est ainsi que de nombreux syndicats d'améliorations foncières de réfection et d'entretien de chemins privés ont été créés dans le canton de Vaud.

Ce séminaire est l'occasion de faire un point de situation sur ces syndicats particuliers. Vous entendrez des propriétaires et des membres de commissions de classification faire part de leurs expériences sur des projets réalisés et en cours. Le dernier point du séminaire portera sur la présentation d'une procédure de corrections de limites qui nécessite non pas la création d'un syndicat mais l'intervention d'une commission de classification ad hoc.

PHILIPPE REYMOND

président de la Société Vaudoise des Améliorations Foncières

PROGRAMME

- 8H OUVERTURE DES PORTES ET ACCUEIL**
- 8H30 PRÉSENTATION DU THÈME**
par M. Philippe Reymond, président de la SVAF
- 8H40 REGARD D'UNE COMMUNE SUR L'ENTRETIEN DE SES CHEMINS**
par M. Jean-Christophe Morex, chef du Service Constructions et urbanisme de la Commune d'Ollon
- 8H55 ENTRETIEN DU CHEMIN DE LA FORÊT DE CHARDONNE: LES LIMITES DE L'ASSOCIATION DE PROPRIÉTAIRES**
par M. Donat Pion, propriétaire
- 9H05 LES OUTILS AF À DISPOSITION**
par M. Denis Leroy, responsable des démarches foncières, Direction générale du territoire et du logement
- 9H40 PAUSE**
- 10H SYNDICAT AF DU CHEMIN EN BARNOUD À OLLON: PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE CLASSIFICATION (CCL)**
par M. Alain Peter, président de la CCL, Me Raphaël Mahaim, avocat et membre de la CCL et M. Gilles Blatt, géomètre et secrétaire de la CCL
- 10H30 FINANCEMENT DES COLLECTEURS – ÉTAT DE LA JURISPRUDENCE**
par Me Raphaël Mahaim, avocat
- 10H45 RETOUR D'EXPÉRIENCES D'UN PRÉSIDENT DE COMMISSION DE CLASSIFICATION**
par Me Jean-Daniel Théraulaz, avocat
- 11H05 REGARD D'UN ANCIEN PRÉSIDENT DE SYNDICAT AF DE RÉFECTION ET PRÉSIDENT DU SYNDICAT D'ENTRETIEN DU CHEMIN DE CERNIAZ À CAUX SUR MONTREUX**
par M. André Fankhauser, propriétaire
- 11H20 APPLICATION DE LA PROCÉDURE DE CORRECTIONS DE LIMITES (ART. 93A LAF) DANS LE CADRE D'UN PROJET D'ACCÈS À UNE PARCELLE APPELÉE À SE DENSIFIER**
par Me Rolf Ditesheim, avocat et président de la CCL et M. Pascal Jourdan, géomètre et secrétaire de la CCL
- 11H40 QUESTIONS/RÉPONSES**
- 12H CONCLUSION**
par M. Philippe Reymond, président de la SVAF